



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES **6 mars 2017**

Le Conseil, présidé par Federica Mogherini, haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera par une session conjointe réunissant les ministres de la défense et les ministres des affaires étrangères et portant sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine **de la sécurité et de la défense**. Le Conseil devrait adopter des conclusions évaluant les progrès réalisés dans le cadre des différentes lignes d'actions décidées par le Conseil européen le 15 décembre 2016. Ces conclusions serviront de base à un rapport à l'intention du Conseil européen des 9 et 10 mars 2017.

La discussion sera précédée d'un petit-déjeuner de travail informel des ministres de la défense qui leur permettra d'obtenir un aperçu stratégique du dialogue établi dans le voisinage de l'Union et au-delà dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères discuteront des **relations entre l'UE et l'Égypte** avec le ministre des affaires étrangères égyptien, **Sameh Hassan Shoukry**. Ils aborderont l'évolution de la situation politique, les réformes économiques et le rôle de l'Égypte dans la région.

Dans l'après-midi, le Conseil examinera la situation dans les **Balkans occidentaux**. La haute représentante rendra compte aux ministres de la visite qu'elle aura effectuée, du 1^{er} au 4 mars, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Monténégro, en Serbie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Le Conseil discutera des **migrations**, dans le cadre du suivi de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement qui s'est tenue à Malte le 3 février 2017, lors de laquelle les aspects extérieurs des migrations ont été abordés, et de la réunion des hauts fonctionnaires du processus de La Valette qui s'est déroulée le 8 février.

Le Conseil débattrà du **processus de paix au Proche-Orient** afin de faire le point sur les derniers développements et sur les contacts récents, notamment avec le nouveau gouvernement des États-Unis.

Enfin, le Conseil se penchera sur la situation en **République démocratique du Congo**, qui fera l'objet de conclusions. Il adoptera également des conclusions sur la diplomatie climatique et énergétique de l'UE. Ces conclusions participent de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE et sont destinées à renforcer les synergies entre la diplomatie climatique et énergétique de l'UE et à établir les priorités de la diplomatie climatique de l'UE pour 2017.

Possibilités de point presse:

+/- 7 h 45 (à confirmer) Déclaration de la haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, avant la session

+/- 18 h 30 Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Sécurité et défense

Les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense des États membres de l'UE tiendront une session conjointe sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense. Le Conseil devrait adopter des conclusions évaluant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes lignes d'actions décidées par le Conseil européen le 15 décembre 2016. Ces conclusions serviront de base à un rapport à l'intention du Conseil européen des 9 et 10 mars 2017 et devraient en particulier examiner les progrès réalisés dans les domaines suivants:

- la **capacité opérationnelle de planification et de conduite**, y compris la création d'une capacité militaire de planification et de conduite (MPCC). Il s'agit d'établir une structure au sein de l'État-major de l'UE (qui fait partie du SEAE) assurant le commandement des missions militaires de la PSDC à mandat non exécutif, actuellement : EUTM Somalia, EUTM RCA et EUTM Mali) qui travaillerait sous le contrôle politique et conformément aux orientations stratégiques du Comité politique et de sécurité;
- la possibilité d'instituer une **coopération structurée permanente** (PESCO). Le traité de Lisbonne a introduit la possibilité, pour les États membres de l'UE, de renforcer leur coopération en matière militaire en instituant une coopération structurée permanente (article 42, paragraphe 6, et article 46 du TUE). Il s'agit de tirer pleinement parti de cette possibilité en mettant en place un système inclusif et modulaire de coopération structurée permanente, grâce auquel les États membres pourraient développer leur collaboration dans le domaine de la sécurité et de la défense, sur une base volontaire;
- la possibilité d'instaurer un **examen annuel coordonné en matière de défense** (CARD) piloté par les États membres, qui mettrait en place un processus permettant d'obtenir un meilleur aperçu, au niveau de l'UE, par exemple, des dépenses et des investissements nationaux dans le secteur de la défense ainsi que des efforts de recherche dans ce domaine, afin de mieux remédier aux capacités européennes défaillantes, d'approfondir la coopération dans le domaine de la défense et de garantir une utilisation optimale des projets de dépenses en matière de défense ainsi qu'une meilleure cohérence entre ces derniers;
- les travaux en cours dans d'autres domaines, tels que le renforcement du dispositif de réaction rapide de l'UE, y compris les groupements tactiques et les capacités civiles, le renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement, la connaissance des situations, et le plan de développement des capacités. Le Conseil prendra également note des progrès faits dans la mise en œuvre des propositions pour la coopération UE-OTAN et en ce qui concerne le plan d'action pour la défense européenne de la Commission européenne.

Le 14 novembre 2016, le Conseil a adopté des **conclusions sur la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense**. Ces conclusions fixent le niveau d'ambition, à savoir les principaux objectifs que l'UE et ses États membres viseront à atteindre dans le domaine de la sécurité et de la défense. Le Conseil arrête **trois priorités stratégiques**: la réaction aux crises et conflits extérieurs, le renforcement des capacités des partenaires et la protection de l'Union européenne et de ses citoyens.

Le plan de mise en œuvre en matière de sécurité et la défense a été présenté aux États membres par la haute représentante, également en sa qualité de vice-présidente de la Commission européenne et de chef de l'Agence européenne de défense, lors de la session du Conseil. Ce plan s'inscrit dans le cadre du suivi de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. La haute représentante a présenté la stratégie globale de l'UE intitulée "Vision partagée, action commune: une Europe plus forte" au Conseil européen le 28 juin 2016. Cette stratégie vise à orienter la politique étrangère et de sécurité de l'UE au cours des années à venir. Le Conseil a adopté des conclusions sur la stratégie globale le 17 octobre 2016.

La sécurité et la défense figurent parmi les domaines prioritaires dans le cadre des travaux consacrés à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, qui comprend également le renforcement de la résilience et une approche intégrée des conflits et des crises, le renforcement du lien entre la politique intérieure et la politique extérieure, la mise à jour des stratégies régionales et thématiques existantes ou l'élaboration de nouvelles stratégies ainsi que l'intensification des efforts en matière de diplomatie publique.

Les travaux consacrés à la sécurité et à la défense sont également menés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action européen de la défense proposé par la Commission et de la déclaration commune du président du Conseil européen, du président de la Commission européenne et du SG de l'OTAN. Un rapport complet sera présenté lors de la réunion du Conseil européen de juin.

[Coopération au niveau de l'UE en matière de sécurité et de défense](#)

[Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne \(site web\)](#)

Égypte

Au cours du déjeuner, les ministres européens discuteront des relations entre l'UE et l'Égypte avec leur homologue égyptien, **Sameh Hassan Choukry**, le ministre des affaires étrangères. Ils examineront ensemble l'évolution de la situation politique, les réformes économiques, la coopération dans différents domaines, notamment les migrations et la lutte contre le terrorisme, ainsi que le rôle de l'Égypte dans la région, notamment à l'égard de la Libye, de la Syrie et du processus de paix au Proche-Orient. Cette réunion fait suite à la discussion préparatoire que les ministres de l'UE ont eue dernièrement, lors la session du Conseil du 6 février 2017. À cette occasion, ils avaient fait le point sur la situation en Égypte et sur la suite à donner aux relations bilatérales et ils s'étaient plus particulièrement penchés sur le soutien de l'UE à la croissance économique et à la création d'emplois, au dialogue, à la démocratie, à l'État de droit et aux droits de l'homme, sur la coopération dans des domaines tels que les migrations et la lutte contre le terrorisme et sur le rôle joué par l'Égypte dans la région.

L'accord d'association constitue le cadre dans lequel s'inscrivent les relations entre l'UE et l'Égypte; il prévoit un dialogue politique régulier entre les deux partenaires, une coopération renforcée dans une série de domaines clés allant du commerce et des investissements à l'énergie et à l'éducation, ainsi qu'une aide de l'UE en faveur des efforts de réforme de l'Égypte. L'aide bilatérale de l'UE en faveur de l'Égypte a atteint 320 millions d'euros pour la période 2014-2016.

L'UE et l'Égypte adopteront les priorités de leur partenariat pour 2017-2020 lors de la prochaine session du Conseil d'association, qui devrait avoir lieu au printemps 2017. Ces priorités devraient notamment porter sur le soutien au développement économique et social durable de l'Égypte et sur une coopération renforcée dans le domaine de la politique étrangère et du processus de stabilisation, surtout en ce qui concerne la gouvernance démocratique, la sécurité et les migrations. L'UE établira un nouveau programme d'aide pour 2017-2020, afin d'appuyer les priorités définies conjointement.

Les ministres pourraient aussi évoquer la règle de droit les droits de l'homme, et notamment l'espace dont dispose la société civile dans le pays.

L'UE coopère avec l'Égypte pour ce qui concerne les migrations. L'Égypte peut bénéficier du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (aussi dénommé "fonds d'affectation spéciale d'urgence de La Valette") et des projets sont actuellement en cours de discussion dans le but d'accroître la coopération dans ce domaine. La coopération dans le domaine des migrations et de la mobilité figure également parmi les nouvelles priorités du partenariat avec l'Égypte, qui prévoient un cadre approprié en vue d'un engagement plus ferme et plus stratégique dans ce domaine.

Le Conseil pourrait aussi débattre de la manière de coopérer avec l'Égypte sur les questions régionales, notamment la crise en Libye, le processus de paix au Proche-Orient et la Syrie. L'Égypte est un des principaux acteurs régionaux avec lesquels l'UE coopère dans le cadre de son initiative régionale sur l'avenir de la Syrie. L'Égypte, qui occupe actuellement un siège au Conseil de sécurité des Nations unies et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, est un partenaire important de l'UE, et peut devenir un partenaire plus important encore, pour ce qui concerne les questions régionales et au-delà.

[L'Égypte et l'UE](#)

[La délégation de l'Union européenne en Égypte](#)

Balkans occidentaux

Le Conseil discutera de la situation dans les Balkans occidentaux afin de préparer la réunion du Conseil européen des 9 et 10 mars, au cours de laquelle la situation dans la région devrait être abordée. La haute représentante rendra compte aux ministres de la visite qu'elle a effectuée du 1^{er} au 4 mars en **Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, au Monténégro, en Serbie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine**. Elle a rencontré à cette occasion des représentants des gouvernements, des partis politiques et des membres des parlements, ainsi que des étudiants et des membres de la société civile.

Les Balkans occidentaux ont clairement une **perspective européenne**, qui est essentielle pour la stabilité, la réconciliation et l'avenir de la région. Les ministres devraient reconfirmer l'engagement de l'UE dans la région, y inclus à travers des **liens politiques et économiques**. Les ministres pourraient insister sur le fait qu'il importe que **les réformes aient lieu** afin que de s'assurer que les partenaires progressent régulièrement dans leur engagement **sur la voie de l'intégration à l'UE**.

Les ministres pourraient aussi souligner qu'il est important de s'adresser aux populations de la région, en particulier via la **diplomatie publique**, afin de mieux faire connaître les avantages que le rapprochement avec l'UE leur apporte.

L'Albanie a le statut de pays candidat depuis 2014. En 2016, la Commission a recommandé l'ouverture de négociations à condition que le pays mette en œuvre la réforme de la justice adoptée en 2016 par des amendements de la Constitution et une loi sur le processus de réévaluation des juges et des procureurs ("loi de validation"). L'aide financière de pré-accession de l'UE s'est élevée à 89.7 millions d'euros en 2016.

La **Bosnie-Herzégovine** a demandé son adhésion à l'UE en février 2016 et travaille sur les réponses à un questionnaire qui servira comme contribution à la Commission européenne pour préparer son opinion sur la candidature. La Bosnie-Herzégovine doit continuer à faire des progrès dans la mise en œuvre du programme de réformes économiques arrêté conjointement avec l'UE, qui a pour but de répondre à la situation socio-économique difficile et d'avancer dans les réformes sur la règle de droit et des administrations publiques. L'aide financière de pré-accession de l'UE s'est élevée à 42.7 millions d'euros en 2016. L'UE est aussi présente en Bosnie-Herzégovine via une mission militaire, l'EUFOR ALTHEA.

Un accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le **Kosovo** est entré en vigueur le 1 April 2016 et le premier Conseil de Stabilisation et d'Association a eu lieu le 25 novembre 2016. Il est important pour le Kosovo d'assurer la mise en œuvre de l'agenda de réforme européen, avec pour objectif d'améliorer la règle de droit et le développement socio-économique. L'aide financière de pré-accession de l'UE s'est élevée à 88.7 millions d'euros en 2016. En outre, l'UE déploie une mission civile PSDC, l'EULEX Kosovo, afin d'aider les autorités kosovares à préserver l'État de droit.

Les négociations d'adhésion avec le **Monténégro** ont débuté en 2012. Vingt-six chapitres sur trente-cinq ont été ouverts à ce jour et deux sont provisoirement clôturés. Il est important pour le Monténégro de progresser sur la mise en œuvre des réformes en matière de règle de droit, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la corruption et le crime organisé à tous les niveaux. L'aide financière de pré-accession de l'UE s'est élevée à 37.4 millions d'euros en 2016.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine a le statut de pays candidat depuis 2005. Des élections générales ont eu lieu le 11 décembre 2016, mais un gouvernement doit encore être formé. Tous les leaders politiques et institutions doivent maintenant respecter le résultat des élections et laisser le processus démocratique continuer sa voie, dans l'intérêt des citoyens du pays. Il est important que le nouveau gouvernement fasse avancer la mise en œuvre de l'accord de Pržino et à la réalisation de progrès substantiels dans la mise en œuvre des "réformes prioritaires urgentes". L'aide financière de pré-accession de l'UE s'est élevée à 91.6 millions d'euros en 2016.

Les négociations d'accession avec **la Serbie** ont été ouvertes en 2014. 8 chapitres de négociation ont été ouverts et 2 provisoirement clôturés. Le progrès dans le processus de normalisation des relations avec le Kosovo sous le chapitre 35 reste essentiel pour le rythme du processus de négociation, en ligne avec le cadre des négociation. L'aide financière de pré-accession de l'UE s'est élevée à 207.9 millions d'euros en 2016.

[Balkans occidentaux \(site web du SEAE\)](#)

[Dialogue mené grâce à la médiation de l'UE: relations entre Belgrade et Pristina \(site web du SEAE\)](#)

Migrations

Le Conseil discutera des **aspects extérieurs de la migration**, dans le cadre du suivi de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement, qui s'est tenue à Malte le 3 février 2017, et de la réunion des hauts fonctionnaires du processus de La Valette du 8-9 février. Cette discussion contribuera également aux débats du Conseil européen des 9 et 10 mars.

La **déclaration de Malte**, adoptée le 3 février 2017, a souligné qu'il est primordial, pour une politique migratoire durable, d'assurer un contrôle efficace de nos frontières extérieures et d'endiguer les flux illégaux en direction de l'UE. Les dirigeants de l'UE ont insisté sur l'importance de la stabilisation de la Libye et ont exprimé la volonté d'intensifier l'action qu'ils mènent avec la Libye, qui est le principal pays de départ pour les traversées de la mer méditerranée, ainsi qu'avec ses voisins d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. Ils ont également donné la priorité à certains éléments, notamment l'intensification des efforts visant à former et équiper les garde-côtes nationaux libyens et d'autres agences concernées, à démanteler le modèle économique des passeurs, à mettre en place des structures et des conditions d'accueil adaptées pour les migrants en Libye et à réduire la pression sur les frontières terrestres libyennes.

Les ministres des affaires étrangères devraient faire le point sur la mise en œuvre de la déclaration de Malte, dont le suivi est assuré par la présidence maltaise du Conseil, en étroite coopération avec la Commission et la haute représentante.

Le Conseil dressera également un bilan des progrès accomplis en ce qui **concerne l'approche fondée sur un cadre de partenariat** avec les cinq pays prioritaires que sont le Mali, le Niger, le Sénégal, le Nigeria et l'Éthiopie, sur la base du troisième rapport d'avancement sur le cadre de partenariat avec des pays tiers, publié le 2 mars.

Les ministres discuteront de la mise en œuvre des engagements pris à La Valette et des efforts encore nécessaires à cet égard dans le prolongement de la réunion des hauts fonctionnaires du processus de La Valette du 8-9 février 2017. Lors du sommet de La Valette des 11 et 12 novembre 2015, une déclaration politique et un plan d'action ont été adoptés. Le plan d'action recensait cinq domaines d'action: s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés de population, intensifier la coopération concernant les migrations et la mobilité légales, renforcer la protection des migrants et des demandeurs d'asile, prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes et coopérer plus étroitement pour améliorer la coopération en matière de retour, de réadmission et de réintégration. L'UE a intégré la question des migrations dans sa politique étrangère, en tant que composante permanente. En conséquence, elle a intensifié le dialogue et renforcé sa coopération avec les pays tiers sur la question des migrations, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

[La Commission rend compte des progrès réalisés au titre du cadre de partenariat pour les migrations et du renforcement de l'action le long de la route de la Méditerranée centrale](#)

Processus de paix au Proche-Orient

Le Conseil discutera du processus de paix au Proche-Orient afin de faire le point sur les derniers développements et sur les contacts récents, notamment avec la nouvelle administration américaine.

Le 6 février 2017, les ministres de l'UE ont réaffirmé l'engagement de l'UE sur ses positions consolidées de longue date, en particulier sur la solution à deux-Etats, les colonies et sur Jérusalem, et de continuer à s'employer à parvenir à un accord de paix global, à préserver la viabilité d'une solution fondée sur la coexistence de deux États et à inverser les tendances négatives actuelles sur le terrain. La haute représentante, M^{me} Federica Mogherini, a indiqué que l'UE était prête à continuer à coopérer avec les Nations unies, les États-Unis et les partenaires arabes en vue d'atteindre ces objectifs. Il a également été agréé de commencer les préparations pour un Conseil d'Association avec Israël, tout en maintenant un dialogue politique correspondant avec le côté Palestinien.

Le règlement du conflit israélo-arabe sur la base des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies depuis 1947, des recommandations du Quatuor, de l'initiative de paix arabe (2002) et des accords déjà intervenus entre les parties demeure une question d'intérêt fondamental pour l'UE. Une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec un État palestinien indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant vivant aux côtés d'Israël et de ses autres voisins dans la paix et la sécurité, est un objectif commun. L'UE s'est efforcée de maintenir le processus de paix au Proche-Orient au nombre des priorités internationales et a soutenu des initiatives visant à mobiliser la volonté politique aussi bien du côté israélien que du côté palestinien pour prendre des mesures concrètes sur la voie d'une solution fondée sur deux États.

[Processus de paix au Proche-Orient \(site web du SEAE\)](#)

République démocratique du Congo

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur la République démocratique du Congo (RDC). La situation en RDC s'est détériorée au cours de l'année 2016, aucune mesure n'ayant été prise pour organiser des élections dans les délais prévus par la constitution.

Le 31 décembre 2016, un accord est intervenu entre les forces politiques de la RDC, ouvrant la voie à une transition pacifique et consensuelle. Cet accord est le résultat de la médiation de la Conférence épiscopale du Congo que l'UE a soutenue.

Cependant, l'échec ultérieur de trouver un accord sur la mise en œuvre de l'accord à amener l'Union africaine, les Nations unies, l'UE et l'Organisation internationale de la francophonie à exprimer dans déclaration conjointe du 16 février 2017 leur préoccupation partagée que la situation politique actuelle en RDC porte en elle le risque de saper la volonté politique qui a permis la signature de l'accord du 31 décembre. Dans ce contexte, les quatre organisations partenaires ont appelé toutes les parties prenantes en RDC à s'attacher à parachever promptement les pourparlers en cours.

Une autre préoccupation pour l'UE est la récente manifestation de violence dans diverses localités, notamment dans les provinces du Kasaï, où des membres des forces armées de la RDC auraient commis des atrocités contre des civils non armés, y compris des enfants.

L'UE a discuté de la situation en RDC pour la dernière fois le 12 décembre 2016. Les ministres des affaires étrangères se sont mis d'accord sur une déclaration sur la RDC et ont adopté une décision du Conseil imposant des mesures restrictives contre sept personnes occupant des postes à responsabilités dans la chaîne de commandement des auteurs de violences qui ont causé la mort d'au moins 50 personnes les 19 et 20 septembre à Kinshasa.

Avant cela, en mai et en octobre 2016, le Conseil a adopté des conclusions sur la RDC, exprimant le profonde préoccupation de l'UE sur la situation politique et condamnant les graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Conseil a appelé à un dialogue politique substantiel, inclusif, impartial et transparent et soutenu l'esprit de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies - qui devrait être renouvelé ce mois ci, dans laquelle celui-ci souligne qu'il est crucial que le prochain cycle électoral se déroule de façon pacifique et crédible, comme prévu par la Constitution, pour que la démocratie constitutionnelle puisse être stabilisée et consolidée en RDC.

[Relations de l'UE avec la République démocratique du Congo](#)

[République démocratique du Congo \(RDC\): l'UE adopte des sanctions contre 7 personnes responsables de violences](#)

Divers

Diplomatie climatique et énergétique

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la diplomatie climatique et énergétique de l'UE, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE. L'objectif poursuivi est de renforcer les synergies et les actions coordonnées entre les éléments pertinents de la diplomatie climatique et de la diplomatie énergétique de l'UE et d'établir des priorités en la matière pour 2017.

Dans ces conclusions, le Conseil devrait souligner que la lutte contre le changement climatique, l'action en faveur d'un avenir climatiquement neutre et résilient face au changement climatique, ainsi que la facilitation de la transition, à l'échelle planétaire, vers des économies à faible niveau d'émission de gaz à effet de serre, résilientes face au changement climatique, compétitives et durables et l'amélioration de la sécurité énergétique sont des objectifs qui se renforcent mutuellement. Ces objectifs font partie intégrante de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE.

[Environnement et changement climatique \(site web du SEAE\)](#)

[Une stratégie globale pour l'Union européenne \(site web spécifique\)](#)

Droits de l'enfant

Le Conseil devrait adopter les orientations de l'UE pour la **promotion et la protection des droits de l'enfant (2017) - Ne laisser aucun enfant de côté**". Par ces orientations, l'UE réaffirme qu'elle est résolue à protéger et à promouvoir à tous égards les droits de l'enfant dans le cadre de sa politique extérieure en matière de droits de l'homme. Depuis l'adoption des précédentes orientations de l'UE, en 2007, plusieurs développements sont intervenus en ce qui concerne les droits de l'enfant dans le monde, ce qui justifie cette révision des orientations.

[Protection et promotion des droits de l'homme](#)
